



## Qui paye les congés payés?

Par **nini799**, le **02/01/2013** à **17:28**

bonjour et merci a ceux qui pourront m'eclairer.

Voila mon probleme, je suis gouvernante chez une famille depuis 2 ans, jusqu'ici tout se passait bien. Malheureusement je suis tombée tres malade a la veille de mes congés payés. j'ai eu un arret de 2 semaines qui equivaut a la duree de mes congés. En rentrant, surprise, mon employeur me dit que ce n'est pas a lui de me payer mes congés et que de plus il ne me redonnerait pas de congés pour compenser. Je suis un peu perdue, j'ai lu un article du code penal disant que mon employeur se doit de payer mes congés et que je peux meme les cumuler avec le remboursement forfaitaire de la securite sociale.

merci d'avance pour vos reponses.

Par **pat76**, le **02/01/2013** à **18:35**

Bonjour

Votre employeur est dans l'erreur.

L'arrêt maladie suspend le contrat de travail et les jours de congés payés que vous aviez acquis ne sont pas perdus.

Vous avez droit de les prendre après l'arrêt maladie et l'employeur doit vous les payer.